



Note à l'attention des élèves et des familles

Face à la situation inédite liée à la crise sanitaire du Covid-19, et afin de ne léser aucun candidat tout en maintenant le sérieux et l'exigence des diplômes, il a été décidé d'annuler toutes les épreuves écrites, orales et pratiques de la session normale des examens 2021. Désormais, chaque épreuve fera donc l'objet d'une évaluation en contrôle continu pendant toute l'année 2021, y compris dans les semaines à venir et ce jusqu'à la fin de l'année.

Pour le baccalauréat général et technologique :

- Les épreuves anticipées de français (oral et écrit) en 1^{re} sont remplacées par un contrôle continu. Pour le bac 2022, la moyenne du semestre 1 additionnée à la moyenne du semestre 2 représentera la note finale, coefficient 10
- L'épreuve de philosophie en terminale est remplacée par une note de contrôle continu sur la base des notes obtenues au semestre 1 et 2
- Le grand oral en terminale est neutralisé dans les coefficients. En voie technologique, le calcul de la note s'effectuera sur la base d'un coefficient de 86 au lieu de 100 et de 90 au lieu de 100 pour la voie générale
- L'oral de rattrapage aura lieu pour les candidats devant passer le 2^e groupe le 20 décembre 2021. Les candidats ayant obtenu une note comprise entre 8 et 10 au 1^{er} groupe choisiront deux enseignements parmi la philosophie, le français et les deux enseignements de spécialité suivis en terminale. Ils passeront pour chacun des deux enseignements une épreuve orale.

Pour les BTS

- Toutes les épreuves ponctuelles sont annulées et remplacées par une évaluation en contrôle continu
- Les épreuves en CCF qui ne pourraient pas être évaluées d'ici la fin de l'année, seront évaluées à partir du contrôle continu
- La session de rattrapage initialement prévue en décembre 2021 n'aura pas lieu. Sur décision du jury, certains étudiants pourront être autorisés à se présenter à la session de remplacement de 2022

Du fait de ces nouvelles dispositions, le calendrier de fin d'année a quelque peu été modifié :

- Les conseils de classe de 2^{nde} se dérouleront les 29 et 30 novembre, l'arrêt des notes est prévu le 26 novembre
- Les conseils de classe de 1^{re} et terminale se dérouleront les 2 et 3 décembre
- Pour le pré-bac, les cours se termineront le 10 décembre

- Pour les post-bac, les conseils de classe se dérouleront du 15 au 17 décembre, pour une fin de cours le 17 décembre
- L'établissement fermera ses portes au public le 22 décembre au soir ; les calendriers d'inscription pour 2022 seront diffusés prochainement

Au bout de deux semaines de reprise d'activité suite au confinement strict, il est désormais important pour chacun de retrouver le chemin de l'école. Toutes les mesures sanitaires ont été mises en place pour permettre l'accueil des élèves dans les meilleures conditions qui soient. Le contrôle continu étant désormais au cœur des évaluations, il est primordial que chaque élève puisse en bénéficier.

A compter de lundi, les élèves prévus sur le 1^{er} groupe en pré-bac sont donc attendus, puis ceux du 2^e groupe le lundi suivant et ce, jusqu'à la fin de l'année. Les appréciations portées par les enseignants sur le livret, les bulletins de fin d'année, témoigneront de l'engagement de l'élève dans la poursuite de sa scolarité, que ce soit au niveau de la motivation, du sérieux, du travail et de l'assiduité.

Il en va de même pour les BTS : grâce aux appréciations portées sur leur livret, les jurys apprécieront l'investissement de chacun et pourront proposer un rattrapage à la session de février 2022.

Cette semaine, les élèves et étudiants présents se sont vus délivrer une boîte de 5 autotests. A titre préventif, un autotest peut être ainsi réalisé de façon hebdomadaire avant chaque retour au lycée. Cela permettra d'éviter tout risque de contamination et de sécuriser encore davantage la cohabitation de tous au lycée.

L'équipe de direction, éducative et enseignante reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

La Direction

